



MAI 2025

5 JUIN 2025

**REFUSONS L'AUSTÉRITÉ
ET SES IMPACTS DÉVASTATEURS,
FAIRE TOUJOURS PLUS
AVEC MOINS, C'EST NON !**

DE L'INTÉRESSÉMENT AU SALAIRE STATUTAIRE, UNE NÉCESSITÉ !

Le non-déclenchement du dispositif d'intéressement pour 2026 est évidemment un coup dur pour notre rémunération « globale », mais rouvre le débat sur la rémunération à la RATP. Pour la CGT-RATP, **le salaire net, c'est pour le mois, le salaire brut, c'est pour la vie !**

L'intéressement a été mis en place pour diminuer la part du salaire direct, pérenne et garanti (statutaire) dans notre rémunération globale. L'objectif, s'attaquer directement au financement de notre protection sociale (retraite, chômage, maladie...) en la privant d'entrées de cotisations. En plus, **l'intéressement est soumis à l'absentéisme, y compris avec des abattements pour maladie**. C'est donc une double peine !

L'austérité ayant aussi gagné IDFM, le contrat n'étant pas encore conclu, l'intéressement dépendant directement de la rémunération par ce dernier, **M. Castex, les femmes et les hommes de la RATP méritent mieux que la mise en place d'une prime sur la Valeur Ajoutée**. Le salaire direct n'est pas aléatoire et c'est mieux pour notre pouvoir d'achat. Il est temps que cette prime récurrente intègre notre salaire statutaire.



**LA CONCURRENCE NE PRODUIT QUE DU DUMPING SOCIAL,
SALAIRES BAS ET SOUS-EFFECTIFS À TOUS LES ÉTAGES.
UN MORATOIRE S'IMPOSE, IL N'EST PAS TROP TARD !**

LA CGT N'A PAS LÂCHÉ LE COMBAT SUR LA RETRAITE !

Le 5 juin est identifié comme une grande journée nationale pour aller chercher l'abrogation de la dernière loi « retraite ». Ce jour-là, un groupe parlementaire va profiter de sa niche, pour inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, une proposition de résolution visant à abroger la réforme des retraites :

« Le gouvernement n'aura plus aucune parade pour échapper à un vote très nettement favorable à l'abrogation. Ce type de texte ne peut être, en effet, ni amendé ni bloqué par l'article 40, ce qui garantit un vote clair et sans entraves des représentants du peuple » (extrait du communiqué du Groupe GDR du 6 mai 2025).

À la CGT, nous sommes indépendant.e.s vis-à-vis des partis politiques, mais chaque fois que cela va dans le sens des intérêts des travailleur.se.s, nous participons à un front social avec certains, mais aussi avec des associations, des collectifs...

LE 5 JUIN, UNE NOUVELLE OCCASION DE SE FAIRE ENTENDRE !

À LA RATP, MOBILISONS-NOUS DANS L'UNITÉ LA PLUS LARGE POUR :

- L'abrogation immédiate de la réforme Macron et le rétablissement de notre régime pionnier RATP (avec le retour des bonifications, ou système équivalent, pour toutes et tous, y compris les embauches après le 1^{er} janvier 2009).
- Un moratoire sur l'ouverture à la concurrence.
- Une hausse du salaire mensuel de base (statutaire et CDI).

**PRÉAVIS DE GRÈVE DÉPOSÉ (VOIR AU DOS)
MANIFESTATION : 14H00, M^o ÉCOLE MILITAIRE (LIGNE 8)**



Paris, le 21 mai 2025

Monsieur Jean CASTEX
Président Directeur Général de la RATP
54, Quai de la Rapée
75599 - PARIS CEDEX 12

Objet : **Préavis de grève CGT-RATP.**

Monsieur le Président Directeur Général,

Faisant suite au constat de désaccord du 19 mai, relatif à l'alarme sociale déposée le 13 mai, la Direction semble ne pas prendre la mesure de la situation sociale dégradée dans l'entreprise.

Les réponses apportées par cette dernière, au cours de la rencontre, ne sont pas à la hauteur des attentes des agents.

En matière de salaire, rappelons que le coût de la vie en Région parisienne en 2025 creuse l'écart, 10 % plus important que sur le reste du territoire français (hors Outre-mer) et se baser uniquement sur l'indice INSEE, pour comparer l'inflation, n'est pas objectif.

D'où la nécessité de réévaluer chaque année la valeur du point statutaire, de créer un dispositif d'abaissement d'âge et une réduction du temps de travail pour espérer au moins partir en retraite en bonne santé. À commencer par l'abrogation de la dernière réforme des retraites pour plus de justice sociale.

De plus, contrairement à ce qui est affirmé par la Direction, l'individualisation de la rémunération n'est pas une demande des salarié·e·s mais un choix de la Direction pour discréditer les revendications collectives et briser les cohésions d'équipe. L'idée n'est pas nouvelle, il est loin le temps où la politique RH de l'entreprise se voulait incarner l'innovation sociale.

À cela, s'ajoutent les impacts du contexte de démantèlement de notre entreprise intégrée de Service public dans le cadre de la privatisation échelonnée des différents secteurs d'activités. Au regard des différents éléments rendus publics, à l'approche des premiers transferts chez les opérateurs privés, les agents, issus principalement de RDS, ont compris qu'ils seront la variable d'ajustement des futurs employeurs qui arbitreront en faveur de la rentabilité financière au détriment des conditions sociales et salariales des travailleuses et travailleurs. Ce dumping social est inacceptable !

Pour toutes ces raisons, la CGT-RATP dépose un préavis de grève afin que la Direction mette en œuvre, dans les plus brefs délais, les mesures qui dissiperaient toute l'anxiété qui pèse aujourd'hui sur les agents.

Pour se faire entendre, **nous déposons donc un préavis de grève qui couvre l'ensemble du personnel de la RATP, de chaque catégorie et de chaque service :**

- du mercredi 04 juin 2025 à 19h00 au vendredi 06 juin 2025 à 07h00-

Soyez assuré, Monsieur le Président Directeur Général, de l'expression de notre considération.

Bertrand HAMMACHE
Délégué Syndical Central
Secrétaire Général

CGT RATP
85, rue Charlot
75140 Paris Cedex 03
Tél : 01 44 78 53 61
cgt.ratp@gmail.com

WWW.CGT-RATP.FR